

### **Incendie à l'Orient**

Samedi dernier, à 10 h. 30 du matin, un violent incendie a détruit quatre bâtiments contigus, connus sous le nom de « Voisinage Chez Marc ». Comme il n'y avait pas de murs mitoyens, ils furent en un instant la proie des flammes, sauf le bâtiment de M. Emile Rochat-Py, qui, grâce à un mur mitoyen, put être partiellement protégé ; seule la toiture fut détruite, mais le reste fut abimé par l'eau.

Activé par le vent, le feu qui avait éclaté dans le bâtiment de M. Eugène Guignard, se propagea avec une rapidité foudroyante : en quelques minutes tout était embrasé et en 2 heures à peine tout était consumé. Promptement alertées, les pompes du Sentier, Solliat, et du Brassus vinrent unir leurs efforts à ceux de la pompe de l'Orient, mais elles durent se borner à protéger les maisons avoisinantes.

Une automobile, entreposée dans un nouveau, est, paraît-il, la cause déterminante de ce sinistre. Espérons que l'enquête en cours saura établir les responsabilités d'une façon absolue. Il n'en reste pas moins que les dix ménages, chassés ainsi brutalement de leurs domiciles au cœur de l'hiver, sont, pour beaucoup, dans un dénuement complet.

Tous ces braves gens sont dignes de la sympathie dont toute notre population les entoure.

La caisse cantonale d'assurance sera, elle aussi, durement touchée par cet incendie (230,000 frs. environ, tant pour l'assurance mobilière que pour l'assurance des bâtiments).

Quel que soit le réconfort qu'elle puisse ainsi apporter aux malheureux sinistrés, on ne peut que déplorer la disparition de ces anciennes constructions, restes toujours plus rares des siècles passés, qui offraient encore leur large hospitalité à des conditions qu'on ne pourra jamais retrouver.

\* \* \*

#### APPEL

Le fléau a passé, laissant dénudé de tout quelques familles éplorées. Le sinistre, doublement cruel au milieu de l'hiver si long, pendant lequel tout approvisionnement est difficile, ne peut nous laisser indifférents. Du reste, jamais « les Combiers » ne sont restés insensibles au malheur d'autrui. Aujourd'hui ne fera pas exception; aussi afin d'aider aux sinistrés à parer aux premières difficultés créées par l'incendie, nous ouvrirons dans nos colonnes une souscription où seront acceptées toutes les oboles.

Le montant de cette souscription, qui restera ouverte jusqu'au 19 janvier, sera remis à nos autorités.

Afin d'éviter toute confusion nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous faire parvenir leurs dons accompagnés de la mention « Pour les sinistrés ».

\* \* \*

Au moment de lancer la souscription, nous apprenons que la Fabrique LeCoultré S. A., par l'intermédiaire de son directeur, M. J.-D. LeCoultré, a remis à chacune des 5 familles sinistrées, dont les chefs travaillent dans la maison, la somme de 100 frs. Nous ne pouvons que la féliciter et la remercier de son geste. D'autre part, nous apprenons que M. Ch. LeCoultré a déjà remis 50 fr. à une famille atteinte.

Ces dons ne peuvent qu'être un exemple pour la souscription, et nous espérons que le montant de celle-ci viendra soulager un peu, ces concitoyens qu'un accident brutal vient de mettre dans le besoin.

*L'Administration de la  
Feuille d'Avis.*

**Souscription en faveur des sinistrés.**  
Imprimerie Dupuis, fr. 50.—





